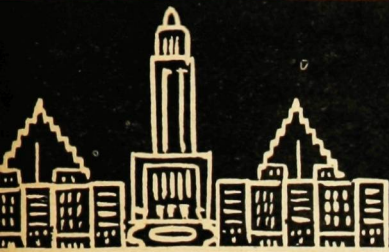


*Handwritten red scribbles*



# Inter

Bulletin de liaison des Diplômés de l'Université de Montréal

NOVEMBRE 1963

2222 AVENUE MAPLEWOOD — MONTRÉAL 26

*Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication*

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Il m'est très agréable d'avoir l'opportunité de servir davantage la cause de l'Université de Montréal. J'ai en effet la conviction que l'Association des Diplômés a comme but ultime d'aider l'Université à jouer pleinement son rôle. Si nous organisons périodiquement des manifestations susceptibles de plaire à nos membres, de les aider même, à l'occasion, nous ne devons néanmoins pas perdre de vue qu'il ne s'agit là que de prétextes pour susciter chez-eux de l'intérêt et partant de l'attachement à leur Alma Mater. L'Université de Montréal est la raison d'être de notre groupement; notre collaboration doit lui être totalement assurée. S'il nous est arrivé par le passé de formuler certaines critiques à son endroit notre attachement en était l'unique motif. Nous entendons bien inviter les Diplômés à accorder leur sympathie et éventuellement leur aide à une Institution dont l'utilité est particulièrement évidente dans les cadres et devant le contexte actuel, de la communauté canadienne-française.

Il serait inexact de croire que l'intérêt des Diplômés de l'Université devrait se traduire surtout par des souscriptions d'argent, il y a quantité de moyens de supporter, ne serait-ce que moralement, un prestige que certains, consciemment ou non, tendent à diminuer. Une attitude favorable prise au moment opportun peut être éminemment utile à la cause de l'Université de Montréal.

Le présent numéro de l'Inter fait état de projets d'expansion de notre Université. Il s'agit d'un plan bien pensé qui permettra de mettre progressivement sur pied une organisation capable de satisfaire à tous les besoins normaux d'une collectivité universitaire moderne.

Nous sommes particulièrement fiers d'attirer votre attention sur le fait que le plan a été élaboré en raison des prévisions établies par la sous-commission de développement académique; il n'est donc pas question de fantaisies, de caprices ambitieux, mais de mesures réfléchies, propres à faire atteindre sa pleine grandeur à la seule Université de langue française dans la deuxième ville française du monde, et lui

permettre de former les chefs dont notre population a un grand besoin dans la période d'évolution accélérée qui touche à tous les secteurs de notre vie communautaire.

L'Association des Diplômés a mis sur pied divers comités pour l'étude de problèmes ayant trait à la chose universitaire dans son sens le plus large; nous avons la ferme intention de mettre à contribution le plus grand nombre possible de diplômés en les priant de participer à ces activités. Dans la poursuite de nos objectifs, nous nous permettons de solliciter votre concours; manifestez dès maintenant votre appui, en contribuant, ne serait-ce que modestement au fonds de l'Alma Mater.

Jacques Léger, M.D.

Le Chancelier, le Recteur et les Gouverneurs,  
le Président et les membres du Conseil des Diplômés

### DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

recevront les professeurs  
les amis et les anciens de l'Université,  
ainsi que leurs épouses,  
jeudi, le 9 janvier 1964, de 5 à 8 heures  
dans le GRAND SALON DU CENTRE SOCIAL,  
2332, avenue Maplewood.

**DÉGUSTATION LE 12 DÉCEMBRE: Voir page 3**

# PROGRAMME D'ACTION

## PROPOSÉ POUR L'ANNÉE 1963-1964

Afin d'établir le programme d'action de l'Association, il est absolument nécessaire de s'interroger sur les secteurs dans lesquels l'Association doit se manifester. Après discussion et étude, nous en sommes arrivés à la conclusion que les activités de l'Association pouvaient s'étendre à trois secteurs particuliers, soit le service des membres, le service de l'Université et enfin le service de la collectivité. Quant au rouage administratif qu'il sera nécessaire d'établir pour parvenir à jouer le rôle qui nous revient dans ces secteurs, il y aura lieu d'établir divers comités, notamment un Comité des Règlements, un Comité du Fonds Alma Mater, un Comité des Publications et enfin un Comité des Relations Extérieures.

Il est évident cependant que le rouage administratif le plus important est le Secrétaire administratif de l'Association. Il est dès lors très urgent que nous l'engagions de façon à ce qu'il puisse sans délai se mettre au travail.

D'autre part, le travail des comités devra converger vers le congrès dont nous recommandons la tenue avant le mois de mai 1964.

Ce congrès sera l'occasion tout indiquée pour les membres de l'Association de dialoguer avec l'Université de Montréal et de discuter les divers problèmes qui nous sont communs. Ce congrès, s'il est bien organisé, pourra rallier à l'Association un grand nombre de membres qui jusqu'ici l'ont ignorée probablement à cause du fait que l'Association ne présentait pas d'intérêt suffisant.

### 1) Secrétaire Exécutif:

Le Comité Exécutif devra être en mesure de faire une recommandation précise au Conseil d'administration au plus tard le 31 octobre 1963. Tout délai dans cette nomination retardera d'autant les activités de l'Association.

### 2) Comités:

Le 31 octobre également le Conseil d'administration devra être en mesure de donner suite aux recommandations de l'Exé-

cutif sur la nomination des présidents des divers comités pour que ces derniers en recrutent immédiatement les membres.

### a) Comité des Règlements

Malgré les amendements récents qui ont été apportés aux règlements il reste encore beaucoup de choses à clarifier, notamment la définition du "diplômé", l'établissement d'une procédure d'élections, certaines dispositions quant à l'établissement des comités permanents, les attributions du Comité Exécutif, etc.

Le travail de ce comité pourra s'échelonner sur toute l'année en autant qu'un rapport définitif puisse être fait au Conseil d'ici le mois de mai prochain où une assemblée générale spéciale pourrait être convoquée pour adopter les amendements aux règlements de façon à ce que ces nouvelles dispositions s'appliquent aux activités de l'Association l'an prochain.

*Me Charlemagne Venne a été nommé président de ce comité.*

### b) Comité des Congrès et Conférences:

Formation: Nomination du président au plus tard le 31 octobre 1963.

Recrutement immédiat des membres de ce comité.

Attributions: Etablir le thème du Congrès et le programme. Ce comité suit également toutes recommandations qu'il juge opportunes quant à la préparation, l'organisation et la date d'un congrès de l'Association et de toutes conférences ou causeries pouvant être données sous les auspices de l'Association.

Rapport: Ce comité devra pouvoir faire part au Conseil de ses recommandations et de son plan d'action au plus tard le 1er décembre 1963.

### c) Comité du Fonds Alma Mater:

Président: Ce président devra également être nommé au plus tard le 31 octobre 1963. Etant donné que l'entente avec l'Université de Montréal stipule qu'il revient au Comité de Liaison de nommer un président du Fonds Alma Mater, il serait avantageux

que la nomination de ce dernier comité soit également celle de l'Association.

Le Comité du Fonds Alma Mater étudie et recommande les mesures à prendre pour encourager et favoriser les souscriptions.

Il soumet régulièrement au Conseil le rapport de ses activités et recommandations, le compte des souscriptions versées et notamment un rapport écrit complet à la fin de chaque exercice financier.

Plan d'action: Le Comité devra être en mesure de soumettre un plan précis d'action pour l'année en cours au plus tard le 1er décembre 1963.

*M. Jean-Guy Décarie a été nommé président de ce comité.*

### d) Comité des Publications:

Nomination du président par le Conseil au plus tard le 31 octobre 1963.

Recrutement immédiat des membres.

Attributions: Voir à la publication d'un numéro de l'INTER d'ici le 30 novembre 1963, qui devra comprendre:

Le Plan d'action approuvé par le Conseil.

Le rapport des élections.

Le nouveau texte des règlements.

Une sollicitation des Contributions au Fonds Alma Mater.

Ce comité verra à la rédaction, à l'impression de toutes publications de l'Association.

Ce comité devra présenter son plan d'action au plus tard le 1er décembre 1963. Ce plan devra établir une procédure précise quant à la rédaction d'articles.

### e) Comité des Relations Extérieures:

Etant donné que ce comité devra voir à transmettre au public et surtout aux membres de l'Association le plan arrêté par le Conseil à la suite de rapports de divers comités, il ne devrait entrer en fonction qu'une fois les rapports terminés.

Ce comité verra donc à étudier entre le 1er et le 15 décembre le plan général et prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour le transmettre à l'exécutif.

Le Président du Comité devra être nommé sans délai, mais il est suggéré que cet officier soit également membre de l'Exécutif de l'Association.

Ce comité devrait également arrêter un plan d'action pour l'année qui vient.

*M. André Ouimet présidera ce comité, assisté de Mme Lucille Jarry-Marchand.*

## CALENDRIER des ACTIVITÉS

- 9 décembre** Concert universitaire du Conseil des Arts du Canada — Fernande Chiocchio, soprano — A 8h.30 au Grand Salon du Centre Social (Billet: \$0.50).
- 12 décembre** Dégustation de Vins et de Fromages organisée par Les Diplômés de l'Université de Montréal — A 7h.00 au Grand Salon du Centre Social (Billet: \$6.00).
- 9 janvier** Réception du Jour de l'An au Grand Salon du Centre Social, de 5 à 8 heures.
- 26 janvier** Concert universitaire du Conseil des Arts du Canada — Pierrette Lepage, pianiste — A 8h.30 au Grand Salon du Centre Social (Billet \$0.50).
- Fin janvier** La semaine des Etudiants étrangers — Conférences, films, exposition, etc... S'adresser à "Cosmopolis", ch. 617, 2332, avenue Maplewood.
- A surveiller:** (La date en sera annoncée prochainement)

LE FESTIVAL DES ARTS DE L'A.G.E.U.M.

## L'INTER

"L'Inter", journal officiel des Diplômés de l'Université de Montréal paraît mensuellement (10 numéros). Les bureaux de l'Inter sont situés à 2222 avenue Maplewood, chambre 361. Tél.: RE. 3-9951, poste 312 et 346.

Direction intérimaire: Yves GUÉRARD.

*Commentaires de***M. LUCIEN PICHE**

vice-recteur de l'U. de M.

à l'occasion des journées d'accueil  
à l'Université de Montréal, les 26 et 27 octobre derniers

Je n'ai pas besoin de vous dire que la collectivité canadienne-française est présentement lancée dans une période d'évolution accélérée qui touche à la fois à tous les secteurs de notre vie sociale, économique et politique; or, dans toutes les consultations qui se produisent sur le sujet — et elles sont nombreuses — l'on s'accorde à reconnaître, sans diminuer l'importance fondamentale du cours primaire, ni sans disputer au cours secondaire, classique ou moderne, la place centrale qu'il occupe, que c'est par les universités d'expression française que notre population peut, aujourd'hui plus que jamais, se donner les chefs dont elle a besoin en politique, en finance, en technologie, en sciences humaines et dans tous les autres domaines du savoir. Aussi, la lucidité des gouvernements à tous les paliers a-t-elle reconnu la nécessité de pourvoir nos universités des moyens nécessaires à leur action, et l'Université de Montréal en particulier a été entourée, dans la région métropolitaine qu'elle dessert, du désir de la voir atteindre sa pleine grandeur.

L'Université de Montréal est une institution encore jeune puisque son autonomie ne date que de 1920. Mais son ascension, toute pénible qu'elle fut, a été extrêmement rapide, signe évident de sa vitalité, faite de la volonté tenace de ceux qui l'ont soutenue et de la prudence de ceux qui l'ont gouvernée; aujourd'hui, dans des bâtiments que l'on montre avec fierté, l'Université dispense un enseignement dont la qualité s'affirme toujours davantage et dont la diversité manifeste une aptitude remarquable à l'adaptation constante à de nouveaux besoins.

Vous vous rappellerez facilement qu'elle vivait, il y a quelques années, rue St-Denis, dans cette sérénité particulière à la mendicité, au centre du quartier des restaurants et des maisons de chambres qu'on appelait le "quartier latin"; c'était une institution vraiment canadienne-française, que la population croyait connaître sans trop de difficulté, mais sans familiarité non plus. Le règlement des admissions, conscient de la mission de l'institution de sauvegarder les valeurs dites tra-

**LES JOURNÉES D'ACCUEIL À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

"En ouvrant ses portes au grand public pendant le dernier week-end, la direction de l'Université de Montréal a eu un geste particulièrement heureux qu'il conviendra de répéter sinon chaque année du moins tous les deux ou trois ans. Il est en effet nécessaire que la société canadienne-française connaisse réellement ses universités, qu'entre celles-ci et celle-là se crée et s'affermisse un courant de sympathie agissante et éclairée".

Ce sont là les premières phrases de l'excellent éditorial de M. Jean-Marc Léger publié dans *Le Devoir* du 29 octobre, au lendemain des journées d'accueil organisées par l'Université de Montréal à l'intention du grand public.

La presse, la radio et la télévision ont fait largement écho à cette initiative qui s'est révélée un véritable succès. Environ 26,000 personnes, si l'on se réfère à la *Presse* du 28 octobre, ont visité l'Université à cette occasion. Un nombre plus grand encore a entendu parler de l'Université, de son Université, de son évolution et de ses projets.

Nous sommes convaincus que c'est en tout premier lieu entre l'Université et ses Diplômés que doit s'affermir "ce courant de sympathie agissante et éclairée" dont parle M. Léger. Aussi nous avons pensé que les textes, photos et tableaux que nous reproduisons dans ce numéro intéresseront tous nos lecteurs.

Y.G.

ditionnelles, stipulait que pour y être inscrit, il fallait être catholique et parler français; et les finances, comme il se devait dans l'enseignement, y étaient renflouées, chaque année par une quête dans les églises du diocèse. L'Université avait pour mission, comprenait-on, de former chaque année, un certain nombre d'avocats, de médecins et de pharmaciens et l'on ne faisait aucun scrupule de qualifier de facultés "de luxe", les facultés de lettres ou de sciences dont le souci principal n'était pas utilitaire.

Croyez-le ou non, l'Université de la rue St-Denis, n'avait ni bibliothèque ni salle de travail pour les étudiants; tout au plus la bibliothèque Saint-Sulpice, à quel-

que distance, se disputait-elle avec le cinéma St-Denis les moments libres des étudiants. Il y avait bien ce que l'on appelait une "maison des étudiants" qu'on atteignait par la ruelle Providence, mais il s'agissait en réalité de la moitié du rez-de-chaussée de l'immeuble de la Faculté d'art dentaire; il n'y avait non plus, ni à l'Université, ni dans son ambiance, de centre résidentiel dans lequel la vie communautaire aurait pu s'organiser et le corps étudiant, la dernière heure de cours venue, se dissolvait en quelque sorte dans tous les recoins de la ville. Le dévouement vraiment manifeste d'une trentaine de professeurs à temps plein, qui se sont attachés à l'avenir de l'Uni-

• Suite à la page 4

**MEMOIRE A LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BICULTURALISME**

Le Conseil des Diplômés ayant résolu de présenter un mémoire à la Commission Laurendeau-Dunton, les diplômés qui aimeraient soumettre des suggestions relativement à l'élaboration ou au contenu de ce mémoire sont priés de communiquer avec le Secrétaire de l'Association.

A la demande  
de nombreux  
diplômés,  
nous organisons  
à nouveau

• • • • •

*Une dégustation de Vins et de Fromages*

Soyez des nôtres, avec vos amis! Le nombre des places étant limité, il serait de bonne politique d'acheter immédiatement vos billets. Nous ne pouvons retenir les places par téléphone.

**LE JEUDI, 12 DÉCEMBRE 1963****AU CENTRE SOCIAL, 2332 AVENUE MAPLEWOOD**

à 7:00 hres, au Grand Salon

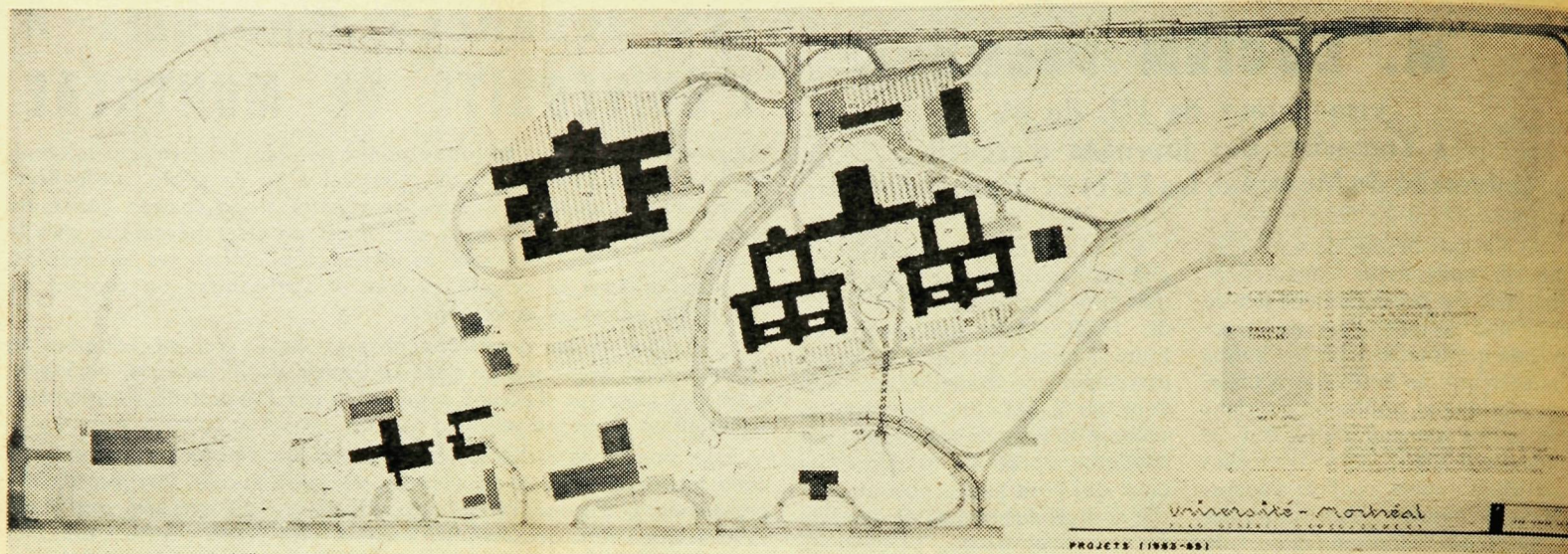
Si vous ne pouvez pas participer à nos agapes,  
offrez vos billets en cadeau à des amis.

Le prix du billet :  
\$6.00 par personne.

**LES DIPLOMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

2222 ave Maplewood, Montréal 26

## L'UNIVERSITÉ EN 1965...



En 1965, le campus de l'Université de Montréal aura complètement changé de visage.

La centrale thermique, actuellement en chantier, sera terminée. Tout à côté, s'élèveront les ateliers.

Les diverses constructions comprennent : une résidence pour jeunes filles, les voies d'accès sud et façade et rampe

mobile, un pavillon de salles de cours à l'ouest du bâtiment central, une annexe au sud du Centre Social, un stade d'hiver près de l'intersection de Bellingham et de Maplewood, deux résidences d'étudiants au sud des actuelles, l'école des Hautes Etudes Commerciales sur Maplewood à l'ouest des Résidences actuelles.

### • Suite de la page 3

université, assurait au niveau de la salle de cours la dignité académique qu'il fallait pour se sentir à l'Université, mais ce dévouement ne pouvait rien dans le cadre que je viens de décrire, pour noyauter une vie vraiment universitaire où les éléments de culture viennent aussi bien de la leçon magistrale reçue à la salle de cours que des échanges auxquels donne lieu la confraternité avec maîtres et confrères, se retrouvant du matin jusqu'au soir dans un bain continu d'échange d'idées.

Tout ceci se trouva fort changé lors de l'aménagement de l'immeuble universitaire en 1942, immeuble dont on a dit, vous vous souvenez, qu'il était scandaleusement trop grand — il faut savoir quels problèmes d'exiguïté il pose déjà. Les 600 étudiants qui se trouvaient à la rue St-Denis sont devenus plus de douze fois ce nombre: 7500 étudiants du jour, à pleine scolarité régulière, auxquels il faut ajouter maintenant les quelque 1500 étudiants de l'Ecole polytechnique et 1700 étudiants libres inscrits aux cours du soir de l'Extension de l'en-

seignement. Bientôt l'Ecole des hautes études commerciales viendra, à son tour, ajouter quelque 700 ou 800 autres étudiants et nous comptons, d'autre part, plus de 1300 inscriptions aux cours télévisés que, pour une troisième année, nous offrons sur le réseau national français de Radio-Canada et à Télé métropole, à l'avant-garde de toutes les universités canadiennes pour l'utilisation de ce médium puissant.

Le corps professoral s'est lui-même étendu à ce rythme explosif puisqu'il est maintenant constitué de plus de 500 professeurs de carrière, à fonction plein temps, sans compter quelque mille cinq cents chargés d'enseignement, spécialistes à engagement annuel ou qui nous accordent 15, 30 ou 60 leçons dans leur domaine particulier. Ce corps professoral, dont les origines ont été très largement diversifiées entre toutes les nations du monde, afin de lui assurer l'universalité authentique du savoir qui caractérise une véritable université, s'est trouvé stabilisé par les conditions avantageuses créées grâce à la grande souscription de 1947-48, en particulier par la fondation d'une caisse de retraite, et par une échelle de salaires qui est maintenant au premier rang de toutes les universités canadiennes. Il est réparti entre 27 départements, véritables cellules fonctionnelles de l'Université, constitués comme ils le sont par une équipe de six à quinze chercheurs qui acceptent de distribuer l'enseignement.

Cette communauté presque géante de professeurs et d'étudiants et conséquemment à moyens d'action considérables, a

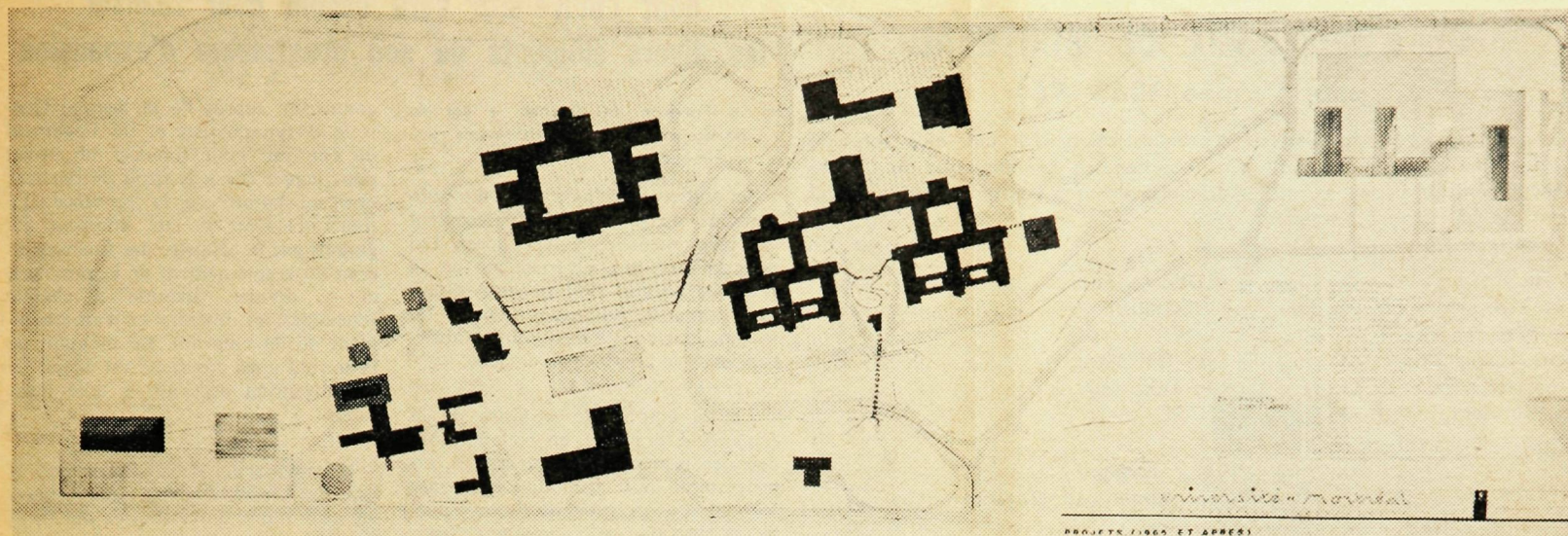
multiplié les activités, non seulement dans des comités officiels subventionnés par l'Université, mais également dans tous les secteurs traditionnels d'activité artistique, politique, littéraire, philosophique, religieuse et scientifique; l'Université noyauté ainsi une cinquantaine de sociétés ou de comités actifs. Ces groupements dont plusieurs sont à participation nationale ou internationale, se trouvent d'ailleurs logés d'une manière qui n'a d'égale nulle part ailleurs au Canada, grâce encore aux ressources que la souscription de 1947-48 a permis d'investir dans le Centre social. Et de cette multiplication des masses autour de projets de plus en plus ambitieux, de ce rapprochement des esprits autour d'intérêts communs d'ordre culturel, social ou sportif, il résulte à l'heure actuelle une vigoureuse effervescence dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle est devenue un extraordinaire bouillon de culture. L'organisme extrêmement complexe qu'est l'Université commence à prendre forme et ses réflexes à se manifester. Tout cela ne vient que lentement à point car il n'est pas d'université qui le soit devenue du jour au lendemain.

C'est cette vie intense que nous invitons la population de Montréal à voir dans son cadre; la visite de l'Université offrira un choix de deux itinéraires dans l'immeuble principal et il sera au surplus possible d'y ajouter une visite de l'Ecole polytechnique. On pourra y voir en pleine activité, des laboratoires d'enseignement, par exemple, de chimie et de biochimie, de zoologie et de physique à la Faculté des sciences;

### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE 1962-63

| REVENUS  | 1962-63            | %          |
|--|--------------------|------------|
| Droits d'inscription   | 2,600,000.         | 25         |
| Subventions pour fins générales  | 5,178,000.         | 49         |
| Subventions pour fins de recherche   | 1,880,000.         | 18         |
| Dons et legs   | 230,000.           | 2.1        |
| Revenus de dotations   | 69,000.            | 0.7        |
| Revenus divers   | 547,000.           | 5.2        |
|  | <u>10,504,000.</u> | <u>100</u> |
| DÉPENSES   | 1962-63            | %          |
| Enseignement   | 6,150,000.         | 58.5       |
| Recherches   | 1,880,000.         | 18         |
| Entretien des bâtiments et terrains  | 1,041,000.         | 9.9        |
| Administration   | 622,000.           | 5.9        |
| Bourses: y compris bourses de perfectionnement aux professeurs, prix, etc. | 245,000.           | 2.3        |
| Déficit des Services auxiliaires:  |                    |            |
| Revenus — 825,000  |                    |            |
| Dépenses — 874,000   | 49,000.            | 0.4        |
| Divers   | 521,000.           | 5          |
|  | <u>10,508,500.</u> | <u>100</u> |

## ... ET APRÈS



Les projets de l'Université pour les années qui suivent 1965 comprennent notamment: le Centre Médical, comprenant la Faculté de Médecine et l'Hôpital Universitaire, qui sera érigé à l'ouest de l'Université, dans le quadrilatère Louis-Colin, Tremblay, Decelles et Marie-Guyard; un centre sportif à côté du stade d'hiver, un gymnase qui

complétera le complexe sportif, une annexe au nord du Centre Social, trois autres résidences pour étudiants qui compléteront le groupe de cinq résidences érigées en hémicycle, et finalement, un complexe devant réunir les services généraux tels que bibliothèque, administration, boutiques, etc.

de physiologie et d'anatomie à la Faculté de médecine; de linguistique et de langues vivantes à la Faculté des lettres; d'anthropologie, de pharmacologie, etc.

On pourra y voir l'effort énorme qui a été fait pour aménager des bibliothèques fonctionnelles, générales ou spécialisées, dotées d'une collection qui compte maintenant un demi-million de volumes et que nous voudrions toutes au niveau d'une collection adéquate d'un million de volumes d'ici 1970.

Mais tout au long de cette visite se manifestera l'exiguïté de l'espace nécessaire; chaque pouce carré d'espace fait prime même dans le secteur ouest, resté longtemps inoccupé, où plusieurs organismes par-universitaires que nous avons logés aussi longtemps que nous le pouvions nous ont dorénavant cédé la totalité de l'espace disponible.

Les prévisions établies par la sous-commission de développement académique dans le cadre d'un plan quinquennal de prévisions et de développement montrent qu'il faut s'attendre à recevoir 11,000 étudiants réguliers en 1968-69, compte non tenu des étudiants de Polytechnique ou de l'École des hautes études commerciales. En somme, il nous faut mettre progressivement sur pied une organisation qui assurera à une population étudiante totale de quelque 15,000 individus non seulement les services de l'enseignement, mais le transport, la nourriture, le logement, l'organisation des loisirs, et tous les besoins normaux d'une collectivité universitaire moderne.

Il nous faut loger enfin notre Faculté de médecine. Il nous faut recevoir convenablement un Institut d'urbanisme, une École de réhabilitation, un Institut de gérontologie, une École normale supérieure qu'on a créés dernièrement à l'Université. Déjà cette année, nous avons logé le cours d'éducation physique au Pavillon Mont-Royal où il trouve les services nécessaires à son plein épanouissement croyant ainsi répondre à un besoin manifeste de la collectivité canadienne-française. Nous aménagerons cette année

même une station biologique expérimentale à St-Hyppolyte, comté de Terrebonne, sur un domaine à peu près vierge que nous a cédé le Ministère provincial des Terres et Forêts. Et nous avons abordé l'exécution d'un vaste programme de travaux, sur le domaine universitaire dont le concept, la programmation et l'exécution sont confiés à des comités responsables structurés comme suit:

Ces projets se situent dans un cadre physique remarquable, le site du campus s'étendant sur

1500 pieds de profondeur entre l'avenue Maplewood au sud et la limite du cimetière de la Côte-des-Neiges au sud, et sur 4000 pieds de longueur depuis la rue Decelles à l'ouest jusqu'à la limite de la Cité d'Outremont à l'est. L'acquisition récente par l'Université, dans une série d'achats faits de gré à gré, de 45 propriétés sises dans un quadrilatère de 600,000 pieds carrés prolonge maintenant le campus à l'ouest.

(Texte préparé à l'intention de la presse)

### ÉTAT DE LA SOUSCRIPTION 1947-48 AU 31 MAI 1963

|   |                 |                 |                        |
|---|-----------------|-----------------|------------------------|
| Montants souscrits .....  | \$12,907,338.88 |                 |                        |
| Montants à percevoir .....  | 1,600,666.20    |                 |                        |
| Souscriptions perçues .....   |                 | \$11,306,672.68 |                        |
| Plus Intérêts sur dépôts et placements .....                        |                 | 3,159,755.85    | \$14,466,428.53        |
| Moins: Frais d'organisation de la Campagne .....                    |                 | \$ 155,543.61   |                        |
| Frais d'administration et de gestion .....                          |                 | 28,690.87       | 184,234.48             |
| <b>SOLDE RÉSERVÉ AUX FINS DE LA CAMPAGNE: .....</b>                 |                 |                 | <b>\$14,282,194.05</b> |
| <b>EMPLOI DES FONDS:</b>  |                 |                 |                        |
| Centre médical et de recherches (1) .....                           |                 | \$ 2,098,558.49 |                        |
| Fonds de pension et de retraite .....                               |                 | 1,750,000.00    |                        |
| Centre des étudiants:   |                 |                 |                        |
| Résidence des étudiants et Centre social des étudiants .....        | \$ 4,928,407.59 |                 |                        |
| Terrains de jeux, projet de gymnase et patinoire .....              | 154,547.45      | 5,082,955.04    |                        |
| Parachèvement de l'ensemble:  |                 |                 |                        |
| Acquisition de terrains et bâtisses pour compléter le site .....    | \$ 344,269.38   |                 |                        |
| Installation des facultés et services .....                         | 269,129.53      |                 |                        |
| Bibliothèque centrale .....   | 247,063.24      |                 |                        |
| Modification au système de chauffage .....                          | 197,127.44      |                 |                        |
| Chemins, trottoirs, stationnement, émondage des terrains, etc. .... | 100,718.25      |                 |                        |
| Divers .....  | 20,845.21       | 1,179,153.05    | 10,110,666.58          |
| Solde disponible .....  |                 |                 | \$ 4,171,527.47        |
| Plus: Souscriptions à percevoir .....                               |                 | \$ 1,600,666.20 |                        |
| A déduire — provision pour pertes .....                             |                 | 950,000.00      | \$ 650,666.20          |
| <b>TOTAL EVENTUEL DISPONIBLE: .....</b>                             |                 |                 | <b>\$ 4,822,193.67</b> |

(1) Cette somme a été dépensée pour l'aménagement des ailes ouest du bâtiment principal aux fins de l'hôpital d'enseignement et de la résidence des gardes-malades. Cependant, comme l'hôpital et la faculté de médecine seront logés dans un bâtiment distinct, l'Université a utilisé toutes les ailes ouest pour y loger ses facultés de droit, lettres, philosophie, sciences, sociales, etc.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

pour l'année 1963-1964

Les membres du Conseil d'administration ont été élus lors de l'assemblée générale annuelle du 26 septembre. Les membres du Comité exécutif ont été choisis parmi les administrateurs à l'assemblée du Conseil tenue le 15 octobre dernier.

### COMITÉ EXÉCUTIF :

Président : Dr Jacques LEGER  
1er Vice-Président : M. Jean-Guy DECARIE  
2e Vice-Président : M. André OUIMET  
Secrétaire : Me Jean-Claude DELORME  
Trésorier : Dr Jean-Claude DURAND  
Ex-Président : M. Roger LESSARD

### ADMINISTRATEURS :

Me Charlemagne VENNE  
Madame Lucille JARRY-MARCHAND  
Me Jules DESCHESNES  
M. Yves GUERARD  
M. Paul LAMBERT  
Me Bernard FORTIN  
Me Bernard LANDRY

## COMMUNIQUÉ

Il est question depuis un certain temps, de mettre sur pied une organisation qui s'appellerait "LES AMIS DE L'A.G.E.U.M." et qui réunirait les anciens membres de l'A.G.E.U.M., les anciens collaborateurs et des personnalités qui, sans avoir été membres de l'A.G.E.U.M., sont sympathiques à sa cause.

Le Conseil de l'A.G.E.U.M. pense que le moment est venu de tenter un effort sérieux en ce sens. Nous faisons donc appel à tous ceux qui seraient intéressés à collaborer à la mise sur pied d'une telle association, à la définition de sa politique et à la détermination de son action éventuelle. Les intéressés n'ont qu'à communiquer avec le responsable: Maurice Boivin, 185 Willowdale, Outremont; Rés.: 735-2340 ou Bur.: 735-2581.

Nous nous gardons de préciser davantage ce que sera cette nouvelle organisation, laissant ce travail aux futurs collaborateurs que nous espérons nombreux et enthousiastes.

## Voici brièvement la provenance des fonds dont l'Université aura besoin pour réaliser les divers éléments de son programme d'expansion

a) La Province de Québec — Loi du financement des investissements universitaires.

La source principale vient des subventions de la Loi du financement des investissements universitaires, Loi adoptée par le gouvernement de la province, en juin 1961 et qui institue un régime de subventions pour les investissements des institutions universitaires de la province de Québec.

La loi autorise le Ministre de la Jeunesse à préparer, en collaboration avec les institutions universitaires, un programme de contribution gouvernementale à leurs investissements, répartis sur cinq années financières à compter du 1er avril 1961 et n'excédant pas \$175,000,000 dans l'ensemble, soit \$35,000,000 par année.

En plus de cette contribution gouvernementale de \$175,000,000 pour cinq années, à compter de l'exercice 1961-62, la section 3 de la loi prévoit (art. 12) que les sommes ou valeurs que toute institution universitaire a reçues de la Fondation des universités canadiennes, et qu'elle a déposées entre les mains du Ministre des finances, ainsi que les intérêts provenant de ces sommes ou valeurs doivent être remis à cette institution. Il est prévu que cette remise est faite au fur et à mesure qu'elle est nécessaire pour acquitter le coût d'investissement effectué par l'institution après le 1er avril 1960. Aux termes de cette disposition de la loi, l'Université de Montréal a reçu jusqu'ici une somme de 3 millions et demi qu'elle a affectée à des investissements effectués après le 1er avril 1960.

La section 2 de la loi du financement des investissements universitaires donne à une institution le droit de

contracter auprès de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement un emprunt pour financer un projet pour lequel elle a le droit de recevoir une subvention de la province. Le remboursement de tel emprunt est garanti par le Ministre des finances au nom du gouvernement de la province, et ce dernier, acquitte à chaque échéance, les intérêts et l'amortissement de tel emprunt. Le montant de l'emprunt ainsi contracté est déduit de la subvention accordée à telle institution.

Il convient ici de souligner que la liste des investissements pour lesquels les institutions universitaires ont droit de recevoir une subvention de la province ainsi que le montant et l'échéance de la subvention sont déterminés chaque année par une loi de la Législature.

Les révisions annuelles sont faites pour tenir compte d'abord des adaptations nécessaires entre les prévisions et les réalisations dans un exercice donné et pour introduire aussi dans la liste des investissements subventionnés, les projets nouveaux que les disponibilités permettent d'entreprendre, dans les limites fixées par la loi.

Ainsi, par exemple, pour l'exercice 1963-64 l'Université recevra un octroi de \$6,100,000. destiné à couvrir le coût des travaux exécutés pendant cet exercice.

b) Conseil des arts du Canada.

Certains édifices peuvent faire l'objet de subventions par le Conseil des Arts du Canada. Ces édifices sont ceux destinés aux arts, aux humanités et aux sciences sociales. Ils peuvent comprendre entre autres les facultés des arts, de musique, des Beaux-arts, de droit, de service social, les bibliothèques, les salles de conférence, les salles de concert, etc.

C'est ainsi que pour compléter les ailes de l'ouest (destinées autrefois à l'hôpital d'enseignement) en vue d'y loger entre autres les facultés de droit, de lettres, de sciences sociales et de philosophie, nous avons pu obtenir du Conseil des Arts du Canada une subvention de plus de \$800,000. La réaffectation d'autres projets, comme le parachèvement de la tour centrale, des pavillons pour salles de cours feront l'objet de demandes de subventions venant de cette source.

c) Fonds de la Souscription 1947-48.

Enfin pour des projets qui ne sont pas éligibles soit aux subventions du fonds des investissements universitaires de la province, soit aux subventions du Conseil des Arts, tel par exemple les gymnase, patinoire, terrains de jeux, l'Université se propose d'utiliser pour les projets de cette nature, le solde disponible des fonds provenant de la souscription publique de 1947-48.

## Estimation préliminaire du coût des travaux prévus au programme d'expansion commencé depuis 1960

### PROVENANCE DES FONDS

| Projets  | Province de Québec | Conseil des Arts du Canada | Fondation des universités canadiennes | Total                    |
|--|--------------------|----------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Achat de propriétés et modification Bâtiment principal   | 925,000            |                            | 3,000,000                             | 3,925,000                |
| — parachèvement, modifications                           | 6,875,000          | 1,280,000                  | 500,000                               | 8,655,000                |
| Pavillon de salles de cours                              | 850,000            | 650,000                    |                                       | 1,500,000                |
| Centre médical   |                    |                            |                                       |                          |
| — Etudes préliminaires                                   | 665,000            |                            |                                       | 665,000                  |
| Annexe à la résidence d'étudiants                        | 450,000            |                            |                                       | 450,000                  |
| Annexe au sud du Centre social des étudiants (cafeteria) | 800,000            |                            |                                       | 800,000                  |
| Résidence d'étudiantes                                   | 900,000            |                            |                                       | 900,000                  |
| Centre sportif   |                    |                            |                                       |                          |
| — (stade d'hiver, jeux extérieurs, etc.)                 |                    |                            |                                       | 4,500,000 <sup>(1)</sup> |
| Services généraux et aménagement des terrains            | 2,190,000          |                            |                                       | 2,190,000                |
| Centrale thermique et réseau de distribution             | 3,000,000          |                            |                                       | 3,000,000                |
| Ateliers et service d'entretien des immeubles            | 750,000            |                            |                                       | 750,000                  |
|  |                    | 1,930,000                  | 3,500,000                             | 27,335,000               |

(1) Fonds provenant de la Souscription 1947-48.

# RÈGLEMENTS

TELS QU'AMENDÉS À L'ASSEMBLÉE  
DU 24 SEPTEMBRE 1963

## I — DÉFINITIONS

Aux fins des présents règlements, les mots "Association", "Conseil", "Exécutif", "Facultés", "Écoles", "Diplômé" et "Professeurs" sont définis comme suit:

a) Le mot "Association" employé seul désigne "Les Diplômés de l'Université de Montréal."

b) Le mot "Conseil" employé seul désigne le Conseil d'administration de l'Association.

c) Le mot "Exécutif" employé seul désigne le Comité exécutif du Conseil d'administration.

d) Les mots "facultés" et "écoles" désignent les facultés de l'Université de Montréal, les écoles affiliées ou annexées à l'Université de Montréal, les spécialités relevant de ces facultés, écoles affiliées ou annexées et reconnues par le Conseil de l'Association.

e) Le mot "Diplômé" employé seul désigne l'ancien étudiant d'une faculté ou école à qui, après études faites dans telle faculté ou école, l'Université de Montréal a décerné un baccalauréat, une licence, une maîtrise, un diplôme d'études supérieures ou un doctorat. Il désigne aussi les diplômés de l'École d'Architecture de Montréal ou de l'ancienne section d'Architecture de l'École des Beaux-Arts de Montréal ainsi que tous les anciens étudiants de l'ancienne section de Montréal de l'Université Laval de Québec à qui cette dernière a décerné l'un des diplômes mentionnés ci-dessus.

## II — MEMBRES

1. Les membres de l'association sont de trois catégories :

- Les membres titulaires;
- Les membres adhérents;
- Les membres honoraires

2. — Les membres titulaires sont les Diplômés au sens des présents règlements.

3. — Peuvent être admis à titre de membres adhérents, soit individuellement, soit collectivement, par résolution du Conseil:

- Les Professeurs non diplômés au sens des présents règlements, en fonction ou à la retraite;
- Les anciens étudiants qui pendant au moins une année académique ont poursuivi des études ou des recherches dans l'une des facultés ou écoles.

4. — Peuvent être faits membres honoraires par résolution à cet effet du Conseil adoptée par les deux tiers des membres présents à toute assemblée:

a) Le détenteur d'un diplôme honorifique à lui décerné par l'Université de Montréal.

b) Toute personne à la discrétion du Conseil vu l'intérêt qu'elle porte aux questions universitaires ou éducatives;

Nonobstant ce qui précède, toute décision du Conseil prise par application du présent article, n'a d'effet que sur acceptation écrite de la personne ainsi déclarée membre honoraire;

Un membre honoraire peut à la fois être membre titulaire ou adhérent mais il n'a, en sa seule qualité de membre honoraire, aucun droit de vote à l'assemblée générale et ne peut être élu au poste d'administrateur quoiqu'il puisse prendre part aux délibérations de toute assemblée des membres.

5. — (abrogé).

6. — Tout membre peut se retirer de l'Association en faisant connaître par avis écrit sa démission au Président, au Secrétaire ou au Conseil; à moins de stipulation contraire dans ledit avis, telle démission prend effet du jour de sa réception.

Le membre démissionnaire, à compter de l'entrée en vigueur de sa démission, n'est assujéti à aucune des obligations et ne peut bénéficier d'aucun des privilèges attachés à la qualité de membre de l'Association.

Il peut réintégrer les cadres de l'Association en donnant avis écrit à cet effet au Conseil, au Président ou au Secrétaire, qui doivent communiquer tel avis au Conseil dans un délai raisonnable.

## III — CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXÉCUTIF

1. Les affaires de l'Association sont administrées et dirigées par un Conseil d'Administration et par un Comité Exécutif.

2. Le Conseil d'Administration peut nommer et/ou former tous comités qu'il juge utiles ou nécessaires et doit former les comités permanents prévus au présent règlement.

3. Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif doivent être membres titulaires de l'Association.

## IV — FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

1. Le Conseil d'Administration a la direction générale des affaires de l'Association; il décide de toute question se rapportant aux biens de l'Association, autorise les dépenses à encourir, détermine la procédure, les modalités, la façon et tous les autres détails de mise en nomination et d'élection des représentants des membres titulaires diplômés des facultés ou écoles au Conseil, et en général exerce tous les droits et pouvoirs de l'Association, le tout sous réserve des dispositions à ce contraire des présents règlements.

2. Le Comité exécutif exerce les pouvoirs que lui délègue le Conseil d'Administration. Il peut aussi prendre toute décision de nature administrative sous réserve de ratification subséquente par le Conseil sans préjudice aux droits des tiers.

## V — COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Association est composé de treize membres dont douze administrateurs élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle et du dernier Président sorti de charge ayant servi un terme complet.

## VI — OFFICIERS

1. Les officiers de l'Association sont le président, les deux vice-présidents, le secrétaire et le trésorier de l'Association.

2. Les officiers sont choisis par et parmi les administrateurs lors d'une Assemblée spéciale du Conseil qui est tenue immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

3. Le président et les deux vice-présidents doivent être des diplômés de facultés ou écoles différentes.

4. Le président ou un des vice-présidents, le secrétaire et le trésorier doivent être domiciliés dans un rayon de 50 milles de Montréal.

## VII — COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Le Comité Exécutif se compose du Président, des deux Vice-Présidents, du Secrétaire et du Trésorier.

## VIII — VACANCES :

1. Le membre du Conseil qui s'absente, sans raison acceptée par le Conseil, de trois assemblées consécutives, est considéré comme démissionnaire. Il en est de même pour tout membre du Comité Exécutif absent de deux assemblées consécutives de ce Comité.

2. Toute vacance au Conseil et au Comité Exécutif est remplie par le Conseil.

3. Tout administrateur peut démissionner de sa charge en donnant au Conseil avis par écrit à cet effet. Telle démission prend effet à compter du jour qui y est mentionné ou à défaut de telle mention, à la date fixée par le Conseil. Le Secrétaire doit aviser le Conseil de telle démission aussitôt que possible et le Conseil procède alors à remplir la vacance créée par telle démission.

## IX — PRÉSIDENT :

Le président a la surveillance des affaires de l'Association; il fait partie de tout Comité nommé ou formé par le Conseil; il préside les assemblées de l'Association, du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif. Il ordonne la convocation des assemblées et veille à l'exécution des décisions qui y sont prises. A l'assemblée générale annuelle il fait rapport des activités de l'année écoulée.

## X — VICE-PRÉSIDENT :

En cas d'absence ou d'incapacité de pouvoir d'agir du président, ses charges, fonctions et pouvoirs sont exercés par un des vice-présidents.

## XI — SECRÉTAIRE :

Le secrétaire agit comme secrétaire à toutes les assemblées et il en dresse procès-verbal. Il dresse et maintient à jour une liste des facultés et écoles mentionnées au règlement no. 1, une liste des membres de l'Association, du Conseil, du Comité Exécutif et de tout autre Comité. Il a charge de la correspondance et il a la garde des livres, documents et archives de l'Association et ne peut s'en départir que sur résolution du Conseil l'y autorisant.

## XII — TRÉSORIER :

Le trésorier a charge des finances de l'Association, de la comptabilité ainsi que des affaires de banque.

## XIII — VÉRIFICATEURS :

Le ou les vérificateurs sont nommés chaque année à l'assemblée générale annuelle, ou à défaut, par le Conseil. Ils examinent les comptes et la comptabilité de l'Association de tout Comité, vérifient le bilan annuel et l'état des revenus et dépenses de l'Association et de ses Comités et font rapport du tout au Conseil qui soumet ensuite ce rapport aux membres réunis en assemblée générale annuelle.

## XIV — PRÉSIDENT HONORAIRE :

Le président honoraire est nommé chaque année à l'assemblée générale annuelle ou, à défaut, par le Conseil.

## XV — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :

L'Assemblée générale annuelle des membres a lieu dans le mois de septembre de chaque année à l'endroit et au temps fixés par le Conseil. Cette assemblée est convoquée par le secrétaire au moyen d'un avis envoyé à tous les membres à l'adresse inscrite sur la liste des membres, et déposé à la poste au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée.

## XVI — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE :

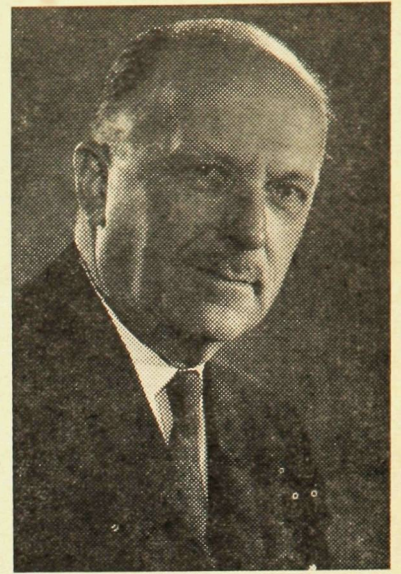
1. Le président, un des vice-présidents, deux membres du Conseil d'Administration ou dix membres titulaires peuvent en aucun temps requérir le secrétaire de convoquer une assemblée générale spéciale des membres. Le règlement no. XVI s'applique à toute assemblée générale spéciale, cependant l'avis de convocation d'une assemblée générale spéciale doit mentionner le ou les objets pour lesquels elle est convoquée.

2. L'assemblée générale annuelle peut aussi être une assemblée générale spéciale.

## XVII — VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Dans toute assemblée générale, seuls les membres titulaires ont droit de vote et au cas d'égalité des voix, le président a vote prépondérant.

## NOUVEAU POSTE



M. Lionel Lemay, jusqu'ici directeur du Centre social de l'Université de Montréal, vient d'être nommé au poste nouvellement créé d'adjoint au recteur pour les affaires étudiantes. Il aura pour tâche d'assurer la liaison entre la direction de l'Université et les étudiants.

• Suite à la page 8

## XVIII — QUORUM AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Le quorum à toute assemblée générale ou spéciale est de 25 membres titulaires.

## XIX — ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les assemblées du Conseil d'Administration sont tenues aussi souvent qu'il est jugé nécessaire. Ces assemblées sont convoquées par le Secrétaire au moyen d'un avis envoyé à tous les membres du Conseil à l'adresse inscrite sur la liste de ces membres, et déposé à la poste au moins 3 jours avant la date fixée pour l'assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date et l'heure de l'Assemblée et contenir l'ordre du jour.

Le quorum à toute assemblée du Conseil est de sept administrateurs. Tous les administrateurs ont droit de vote et au cas de partage égal des votes, le Président de l'Association a voix prépondérante.

## XX — ASSEMBLÉES DU COMITÉ EXÉCUTIF :

Les assemblées du Comité exécutif sont tenues sur convocation verbale de 24 heures. Le quorum à ces assemblées est de 3 membres.

## XXI — COMITÉ DU FONDS DES ANCIENS :

Un comité dit du "fonds des anciens" sera fondé par le Conseil avec les pouvoirs que lui accordera le Conseil.

## XXII — SIGNATURES :

Tous chèques, billets, traites, lettres de change, connaissements, endossements et autres effets de commerce, contrats, actes et documents requérant la signature de l'Association seront signés par le président ou l'un des vice-présidents et par le secrétaire ou le trésorier, et tous les documents ainsi signés seront une preuve que leur signature était requise par l'Association, sans qu'il soit besoin d'aucune autre preuve.

## XXIII — EXERCICE FINANCIER :

L'exercice financier se termine à la même date que l'exercice financier de l'Université de Montréal.

## XXIV — SIÈGE SOCIAL :

Le siège social est établi au Centre Social de l'Université de Montréal, 2222 avenue Maplewood.

## EN 1964 VENEZ AVEC NOUS !



Vous tous qui êtes sur cette photo, souriants, heureux... n'oubliez pas votre Association qui espère vous avoir procuré de beaux souvenirs.

Ceux qui le désirent pourront commander cette

photo au Secrétariat ou lors de la Dégustation du 12 décembre.

Un autre voyage sera organisé l'an prochain. Vous trouverez dans une prochaine livraison de l'Inter des renseignements supplémentaires à ce sujet.

• Suite de la page 7

Toutes les étapes de la carrière du nouveau titulaire l'ont préparé à son nouveau rôle puisqu'il a été tour à tour professeur, directeur de la Maison Canadienne à la Cité universitaire de Paris, directeur du Centre social depuis son ouverture, en 1957, et directeur ou membre de divers comités d'activités étudiantes universitaires ou interuniversitaires.

Conseiller des étudiants, éducateur, administrateur, le nouvel adjoint au recteur a participé à de nombreux congrès et colloques sur les questions étudiantes. Il a visité une trentaine d'universités où il a pu prendre contact avec des étudiants et des éducateurs de diverses nationalités. Depuis 1957, les fonctions de M. Lemay à l'Université de Montréal l'ont amené à s'intéresser de très près aux questions étudiantes. En effet, on trouve au Centre social, le service de placement et de logement, les bureaux des divers comités de l'Association générale des étudiants, une chapelle, des restaurants, des salons, des salles de réunions. La résidence des étudiants fait également partie du Centre.

# F · A · M

## Avez-vous oublié ?

VOTRE SOUSCRIPTION  
au Fonds Annuel de l'Alma Mater  
EST ATTENDUE

### LE FONDS ANNUEL DE L'ALMA MATER

Au 13 novembre dernier, le Fonds Annuel de l'Alma Mater avait recueilli \$14,275.80 pour 1962-63. C'est un peu plus que l'année dernière. L'année 1963-1964 s'annonce bonne et promet une augmentation sensible. Déjà depuis le premier juin, plus de \$2,000 ont été recueillis. Un don de \$300 nous parvenait récemment. Bon commencement.

*A tous les  
Diplômés*

Le FONDS ANNUEL  
DE L'ALMA MATER  
attend votre  
souscription 1963-1964

**FAITES VOTRE PART.**

Sous pli ma souscription 1963-64 au montant de \$ .....

au Fonds Annuel de l'Alma Mater

Nom .....

(en lettres moulées)

Adresse .....

Faculté et année de promotion .....

IMPORTANT: S.V.P. faire chèque à l'ordre du "Fonds Annuel de l'Alma Mater" et faire parvenir à l'Association des Diplômés, 2222 Maplewood. Un double reçu pour fins d'impôt sera transmis pour toute souscription excédant \$1.00.